

COMMUNE DE MONTIGNY SUR CHIERS

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2019-12 du 1^{er} avril 2019, le Maire de MONTIGNY-SUR-CHIERS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision de la carte communale de la commune de MONTIGNY-SUR-CHIERS.

A cet effet, Monsieur René Vincent PEREZ a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de MONTIGNY-SUR-CHIERS du lundi 29 avril 2019 au mercredi 29 mai 2019 inclus, soit 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi de 9h00 à 11h30 et 13h15 à 16h00**
- **Jeudi de 13h15 à 16h00**

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de MONTIGNY-SUR-CHIERS, les :

- **Lundi 29 avril 2019 de 10h00 à 12h00**
- **Samedi 18 mai 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 29 mai 2019 de 10h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit à la mairie de Montigny sur Chiers au nom du commissaire-enquêteur ou à l'adresse mail suivante : mairie.montigny-chiers@wanadoo.fr avant 12h00 le mercredi 29 mai 2019.

Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54378.html>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le projet de la révision de la carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Toutes informations utiles sur le projet peuvent être demandées à M. Le Maire de la commune de Montigny sur Chiers.